



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Madame Mosquera
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : (corr. :M. Desreumaux) M547/2019
N/Réf. : AA/BDG/BXL22719_646_MarchéCharbon_96
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 13 -11- 2019

Objet : BRUXELLES. Rue du Marché au Charbon, 96

Demande de permis d'urbanisme portant sur la modification du profil de toiture pour aménager une terrasse et une verrière, création d'un escalier d'accès et placement de garde-corps ▪ **Avis de la CRMS**

Madame,

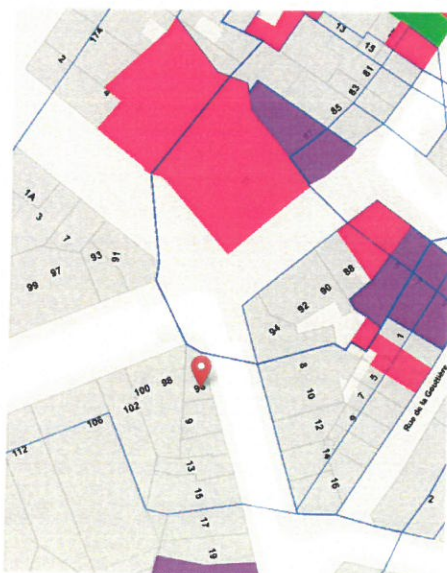
En réponse à votre courrier du 11/10/2019, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 06/11/2019.

Cette maison située au croisement des rues du Marché au Charbon et Jardin des Olives a sa façade d'angle reprise dans la zone de protection de certaines maisons traditionnelles (n^{os} 53, 62, 73, 74, 77, et 87 de la rue du Marché au Charbon) classées comme monument. Cette bâtisse néoclassique de 1874 est également reprise à l'Inventaire du Patrimoine architectural de la Région bruxelloise. Elle se situe en face de l'église Notre-Dame de Bon Secours, classée comme monument.

Sise sur une parcelle peu profonde, la maison affiche une élévation de 4 niveaux (rdc + entresol + 2 étages) sous une toiture mansardée et 4 travées (façade de 3 travées côté rue Jardin des Olives suivie d'un pan coupé creusé d'une seule travée). Le rez-de-chaussée commercial est ouvert de larges devantures et les étages accueillent 1 studio par niveau.



(©Irismonument, 2015)



(©Brugis)

La demande porte sur la modification de la toiture afin de créer une petite terrasse, au-dessus de la cage d'escalier commune, pour le studio aménagé dans les combles. Une verrière serait également ajoutée afin de mieux éclairer ce logement. L'accès à cette terrasse se ferait par un escalier et passerelle créés dans l'appartement, au-dessus de l'espace kitchenette.

Concernant les façades, des barres d'appui seraient ajoutées aux fenêtres des entresol et étages. Réalisées en fer forgé, elles seraient ornées d'une coquille en leur centre, en référence à l'église Notre-Dame de Bon Secours qui est une des étapes des pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle. Une des enseignes « Epicerie Fine » serait maintenue du côté jardin des Olives et celle mentionnant « Coiffeur » serait modifiée afin de correspondre à la première et au type de commerce exploité.

Remarques de la CRMS

La CRMS, sans être favorable à la création de terrasses dans les toitures bruxelloises du centre-ville lorsqu'elles modifient les profils et typologies de toiture, convient toutefois que, dans le cas présent, la terrasse à installer est non visible dans les perspectives depuis les biens classés, et sans impact réel sur la perception de la maison. Elle n'est par ailleurs pas opposée à la mise en œuvre de barres d'appui, pour une question de mise aux normes, mais suggère de s'inspirer d'une typologie néoclassique, en restant sobre sans ajout de détails figuratifs. Ensuite, sans s'opposer à son remplacement, l'Assemblée s'étonne de voir l'enseigne « Coiffeur » déjà modifiée, sans que le dossier laisse entendre une régularisation ! Enfin, dans un souci de symétrie propre au style néoclassique, la CRMS propose d'harmoniser les pilastres encadrant la devanture de cette façade d'angle (en pierre du côté gauche et en bois à droite), afin de rééquilibrer cette portion de façade.



(©Google maps, 2019)

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. BUP-DPC : H. Lelièvre ;
Ville : commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ; magali.desreumaux@brucity.be ;
Ville : Cellule Patrimoine historique : opp.patrimoine@brucity.be